

Pour en savoir plus sur l'offre Help : [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

Nous contacter

[Urssaf.fr](http://Urssaf.fr) > contactez votre Urssaf



*Agir avec vous*

# HELP!

**Travailleur indépendant :**  
découvrez **HELP!**, l'offre coordonnée  
de la Sécurité sociale pour vous  
accompagner en cas de difficulté



**l'Assurance  
Maladie**



**l'Assurance  
Retraite**

**Urssaf**  
Au service de notre protection sociale



## Vous rencontrez des difficultés de gestion ou personnelles

Conjoncture défavorable, difficultés de trésorerie, baisse du chiffre d'affaires.... En tant que travailleur indépendant, vous pouvez être confronté à des difficultés professionnelles auxquelles s'ajoutent parfois des problèmes personnels liés à votre santé ou à votre vie de famille.



## Help une offre coordonnée d'accompagnement

Pour favoriser un meilleur accès à vos droits, aux soins, à l'action sociale et à un recouvrement tenant compte de votre situation, les organismes de sécurité sociale ont créé une offre pour vous accompagner dans vos difficultés.

Avec Help, l'Urssaf, l'Assurance Maladie, la CAF et l'Assurance retraite s'unissent pour apporter une réponse coordonnée aux difficultés spécifiques que vous rencontrez.



## Un questionnaire pour une prise en charge simplifiée

Pour bénéficier d'une prise en charge coordonnée, répondez simplement au questionnaire de détection des fragilités disponible sur le site de votre Urssaf. Selon vos réponses, **l'équipe Help de l'Urssaf orientera votre demande, avec votre accord**, vers les organismes partenaires qui disposent chacun d'une équipe Help dédiée. Chaque organisme étudiera votre situation selon son domaine de compétence et vous apportera une réponse personnalisée :

- **pour l'Urssaf** : la mise en place de délais de paiement, la modulation des cotisations sociales, le dépôt d'une demande d'aide auprès du fonds d'action sociale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) ;
- **pour l'Assurance Maladie** : un accompagnement pour l'accès aux droits (Complémentaire santé solidaire, congé maternité/paternité, indemnités journalières...), pour la réalisation des soins, la prévention santé et le maintien dans l'emploi ;
- **pour la Caisse des allocations familiales** : l'attribution de minimas sociaux, de la prime d'activité, de prestations familiales, d'allocations logements, voire de l'action sociale ;
- **pour l'Assurance retraite** : des informations sur vos droits et un accompagnement dans vos démarches retraite.



## Détecter les situations de fragilité

Parce qu'il n'est pas toujours simple d'aborder les difficultés rencontrées ou de demander de l'aide, nos services ont adopté une démarche proactive. Ainsi, nous pouvons également vous contacter si nous constatons des incidents de paiement, une dette élevée ou une baisse considérable de votre activité.

L'analyse des situations individuelles démontre en effet que le repérage d'une fragilité sur un axe peut conduire au repérage d'autres problèmes, d'autres besoins, pour lesquels la démarche adaptée consiste à avoir une approche globale.

